Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 030-253003297-20230323-2023_03_23_06D-DE

OBJET : AVIS SUR L'ORGANISATION DES RNS 2023

N° |_2023-03-23-06d |

COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU : 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars à dix-sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le jeudi 9 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier

Référence du service :	Objet de la délibération :
RNS : FT/PL/VM-06d	**ORGANISATION DES 17ES RENCONTRES NATIONALES DES SCOT A NIMES**

Etaient présents(es) (28)

Frédéric **TOUZELLIER**, *Président*

Gaël **DUPRET**, Gilles **GADILLE**, Jean-François **LAURENT**, *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Patrick **BENEZECH**, Olivier **BONNÉ**, Jean-Marc **CAMPELLO**, Mylène **CAYZAC-PRAME**, Jean-Michel **DEBOUVERIE**, Jean-Luc **DESCLOUX**, Bernard **JULLIEN**, Catherine **LECERF**, Renaud **LEROI**, Pierre **LUCCHINI**, Antoine **MARCOS**, Rémi **NICOLAS**, Bruno **PASCAL**, Olivier **PENIN**, Jérémy **PEREDES**, Laure **PERRIGAULT-LAUNAY**, Patrice **PLANES**, Patrice **QUITTARD**, Marie-France **RAINVILLE**, Jacky **REY**, Géraldine **REY-DESCHAMPS**, Christine **TOUNIER-BARNIER**, Véronique **VAUTRIN**, Pascale **VENTURINI**, , *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (4 pouvoirs)

André **BRUNDU**, donne pouvoir à Bruno PASCAL ; Jean **DENAT**, donne pouvoir à Mylène CAYZAC-PRAME ; Jean-Jacques **GRANAT**, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Thierry **FELINE**, donne pouvoir à Laure PERRIGAULT-LAUNAY.

Etaient excusés(ées), absents(es) (56)

Bernard **CLEMENT**, Cécile **MARQUIER**, Juan **MARTINEZ**, Julien **PLANTIER**, Patricia **VAN DER LINE** *Vice-Président(e)s excusé(e)s*

Bernard **ANGELRAS**, Frédéric **BEAUME**, Vincent **BOUGET**, François **BERTIER**, Pascale **CAVALIER**, Jean-Luc **CHAILAN**, Audrey **CIMINO**, Ivan **COUDERC**, François **COURDIL**, Robert **CRAUSTE**, Claude **DE GIRARDI**, Philippe **GRAS**, Gilles **DONADA**, Xavier **DUBOURG**, Brigitte **DUPONT**, Bruno **FERRIER**, Richard **FLANDIN**, Maryse **GIANNACCINI**, Yoann **GILLET**, Jean-Christophe **GREGOIRE**, ,Lisbeth **GUERIN-GRAIL**, Robert **HEBRARD**, Joffrey **LEON**, Loïc **LEPHAY**, Florent **MARTINEZ**, Pierre **MARTINEZ**, Jean-Claude **MAZAUDIER**, Pierre **MEDAN**, Ombeline **MERCEREAU**, Brigitte **MIRANDE**, Maurice **MOURET**, Thierry **PESENTI**, Angel **POBO**, Véronique **POIGNET-SENGER**, Jean-Louis **POUDEVIGNE**, Gaëtan **PREVOTEAU**, Jean-Marie **RAYMOND**, Fabienne **RICHARD-TRINQUIER**, Olivier **RIGAL**, Josiane **ROSIER-DUFOND**, David-Alexandre **ROUX**, Rodolphe **RUBIO**, André **SAUZEDE**, Joël **TENA**, Alain **THEROND**, Richard **TIBERINO**, Gilles **TIXADOR**, Eddy **VALADIER**, Régis **VIANET**, Lucien **VIGOUROUX**, Valentine **WOLBER** *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 030-253003297-20230323-2023_03_23_06D-DE

OBJET : AVIS SUR L'ORGANISATION DES RNS 2023

N° |_2023-03-23-06d |

Monsieur **Frédéric TOUZELLIER, président** du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu l'article L131-4 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'article R. 142-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2019-03-18-01d en date du 18 mars 2019 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Considérant, que le syndicat mixte du SCOT Sud Gard s'est porté candidat en février 2022, pour organiser conjointement avec la Fédération nationale des SCOT les 17es rencontres nationales des SCOT à Nîmes les 14, 15, et 16 juin 2023

Considérant, que la Fédération nationale des SCoT organise chaque année des Rencontres nationales des SCoT (RNS). Elles constituent un temps fort pour toutes les structures porteuses de SCoT (adhérentes ou non à la Fédération), mais aussi pour tous leurs partenaires publics ou privés (services de l'État et des autres collectivités territoriales, organismes consulaires, agences d'urbanisme, bureaux d'études, opérateurs immobiliers ou commerciaux, etc.) permettant de se retrouver, d'échanger et de débattre autour de thèmes de l'actualité du «monde des SCoT».

Considérant, que grâce à sa position géographique, et à sa capacité d'accueil, la fédération nationale des SCOT a souhaité qu'en 2023 ces rencontres se fassent à Nîmes. Ce sera l'occasion d'accueillir 400 personnes à Nîmes pour échanger sur le **thème « planifier dans l'incertitude ».**

Considérant, le déroulé des rencontres nationales :

Le 1er jour : Le mercredi 14 juin après-midi

Cette première demi-journée ne s'adresse qu'aux membres de la Fédération, élus et techniciens, soit environ 150 personnes.

1) Les rencontres techniques

Les rencontres commencent le mercredi 14 juin de 13h00 à 17h00. L'après-midi est consacré aux rencontres techniques sous forme d'ateliers et/ou de visites terrain. Destinés uniquement aux techniciens des SCoT adhérents de la Fédération, ces ateliers sont au nombre de 7 Ils sont animés par les responsables techniques de la Fédération et un expert local.

2) 17h00 Inauguration de l'arbre des (in)certitudes

3) 17H15 - Conférence technique de la Fédération Nationale des SCOT

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 030-253003297-20230323-2023_03_23_06D-DE

4) Accueil par la Maire de Nîmes

Le Maire de Nîmes accueillera les participants étant déjà sur place pour un discours et un pot de bienvenue à 19h dans la cour d'honneur de la Mairie.

5) Diner protocolaire

Un diner est organisé pour une soixantaine de personnes : élus et techniciens de la Fédération / Elus et techniciens du territoire d'accueil. La prise en charge est répartie pour moitiés entre la Fédération et le syndicat mixte du SCOT Sud Gard. Ne sont concernés que les intervenants durant le séminaire, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération et leurs techniciens, soit moins d'une centaine de personnes.

2ème jour : Le jeudi 15 juin 2023

1) Les plénières du matin et de l'après-midi

Accueil des congressistes, tables-rondes / Conférences durant la matinée et l'après-midi avec pauses café sur des plages horaires 8h30-12h30 et 14h00-17h30.

2) Repas du jeudi midi

Les repas du midi se tiennent sur une plage horaire de 1h30 sous forme d'un repas servi à table, sur place au Novotel-Atria.

3) Visite(s) de découverte

De 18h00 à 19h30 : temps libre/visite des Arènes de Nîmes /petit train/ visite du centre-ville/ visite du Musée de la Romanité

4) Soirée de Gala

La tradition veut que le jeudi soir se tienne une soirée de gala avec repas et soirée dansante. Elle se tiendra à l'Hasta Luego. Avec un spectacle de chevaux.

3ème jour : Le vendredi 16 juin 2023

1) Plénière uniquement le matin de 9h à 12h30

Considérant, les différentes tâches incombant au territoire d'accueil sont les suivantes :

- Réservation des chambres d'hôtel pour les membres de la Fédération (Président et techniciens), les intervenants et animateur ;
- Réservation et aménagement de l'ensemble des lieux nécessaires au bon déroulement des RNS ; Organisation des repas du midi, du mercredi soir, de la soirée de gala, des pauses café ;
- Gestion de la logistique pour les visites de terrain : La gestion des inscriptions, la création du site internet des RNS, la conception du visuel des RNS
- La conception et réalisation de la mallette du congressiste ainsi que toutes les impressions (badges, programme, signalétique, menus...etc)
- La recherche de subventions et sponsors permettant d'équilibrer le budget,
- Déléguer à l'office de tourisme l'organisation de l'évènement
-……..

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 030-253003297-20230323-2023_03_23_06D-DE

Considérant, les lieux d'accueil des 17es rencontres nationales :

- Les rencontres nationales des SCOT se dérouleront au Novotel Atria de Nîmes : plénières, club techniques,
- La soirée de gala à l'Hasta Luego
- Le centre du Scamandre pour le club technique trame verte et bleue

Considérant, le budget prévisionnel suivant :

Il est prévu dans ce budget :

- Location salles de l'Atria
- Prestations techniques liées à ce lieu (fluides, manutention, techniciens, nettoyage, micro-casque, visio- conférence,...)
- Prestations diverses (microtrottoir,...) Intermittents pour animation entre tables rondes Photographe (def. Nombres d'interventions)
- Hôtesses et personnel d'accueil,
- Restauration sur place,
- Commande de végétaux auprès des Services de la Ville pour l'aménagement floral des espaces de réunion, réservés en direct par le client
- Réservation du lieu pour la soirée de gala
- Réservation des déjeuners et dîners ainsi que commandes des cafés d'accueil et box à emporter
- Réservation des navettes nécessaires : accueil en gare, soirée de gala et club technique,
- Fourniture de tote-bags personnalisés pour l'ensemble des participants
- Réservation des entrées de sites culturels pour le compte des organisateurs
- Réservation d'un photographe et vidéaste pour assurer la couverture médiatique de la manifestation (droits cédés) (en option)
- Gestion des inscriptions : à voir en fonction de vos retours d'informations sur les détails techniques de la plateforme dédiée aux inscriptions
- Gestion des réservations hôtelières
- Accueil des participants et mises à disposition de badges et tours de cou (logotés)
- Recrutement d'un animateur pour ces rencontres : contact par la Fédération Nationale des SCOT,
- La gestion de la participation des intervenants (réservation et paiement de la prestation + moyens de transport et nuits d'hôtels)
- Gestion du site internet et des éléments de communications : à voir en fonction des retours d'informations sur les détails techniques du site dédié
- Hébergement animateur et intervenants (20) Mobilité des intervenants (taxis / voitures) Total
- Frais administratifs et financiers (dont assurances) liées à la délégation à la SPL Agate / OT bureau des congrès pour l'organisation

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 030-253003297-20230323-2023_03_23_06D-DE

BUDGET PREVISIONNEL
RENCONTRES DES SCOT - NIMES - 14 AU 16 JUIN 2023

PRESTATIONS	TTC
LOCATION SALLES ATRIA	**10 800,00 €**
Auditorium les 14, 15 et 16/06	*4 800,00 €*
Salles de sous-commissions les 14 et 15/06	*6 000,00 €*
Cafés d'accueil : 14, 15 et 16/06	**16 800,00 €**
Café d'accueil des 3 jours	*8 000,00 €*
Pause-café ou pause permanente du 15/06 et 16/06	*8 800,00 €*
Heures Technicien	**4 000,00 €**
Intervention Animateur - intervenants (présence, déplacements, hébergement, restauration)	**20 000,00 €**
RESTAURATION Hors soirée de gala	**42 800,00 €**
Dîner Mercredi soir 14/06	*4 800,00 €*
Déjeuner sur place du 15/06 midi	*19 000,00 €*
Déjeuner sur place ou à emporter du 16/06 midi	*19 000,00 €*
HEBERGEMENT ATRIA nuits des 14 & 15/06	**8 000,00 €**
20 chambres singles invités	*4 000,00 €*
21 chambres singles invités	*4 000,00 €*
HOTESSES d'ACCUEIL :	**5 000,00 €**
2 hôtesse mercredi et jeudi en gares	*2 000,00 €*
3 hôtesses / jour + tenues + frais déplacements 15 et 16/06	*3 000,00 €*
SOIREE DE GALA : DOMAINE HASTA LUEGO 15/06 sur une base de 450 pers	**49 500,00 €**
Location des espaces et spectacle équestre	*16 000,00 €*
Traiteur pour 450/500 personnes	*31 000,00 €*
Animation musicale	*2 500,00 €*
TRANSFERTS en autocars grand tourisme : capacité 50 places	**8 000,00 €**
Ateliers Mercredi 14/06	*2 000,00 €*
Soirée Hasta Luego	*6 000,00 €*

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 030-253003297-20230323-2023_03_23_06D-DE

ENTREES MONUMENTS : sur une base de 300 personnes	**3 500,00 €**
Produits locaux dans le kit du congressiste	**4 000,00 €**
Tour de cou coton biologique avec crochet métal et logo sérigraphie 1 couleur 1 face incluse + porte badge A6 500 ex avec attache sécurité	**2 000,00 €**
Création et impression des badges	**2 000,00 €**
TOTEBAG + kit du congressiste	**5 500,00 €**
FRAIS GESTION DOSSIER BUREAU DES CONGRES :	**9 200,00 €**
Frais de gestion participation manifestation	*5 500,00 €*
Création du site de gestion des inscriptions (front+back)	*3 700,00 €*
FORFAIT PRISE DE VUES & VIDEOS	**1 500,00 €**
FORFAIT CONCEPTION PAGES WEB	**4 000,00 €**
Gestion webmaster OT	**3 400,00 €**
Agence de communication pour évènementiel	**10 000,00 €**
TOTAL DEPENSES	**200 000,00 €**

Considérant, le plan de financement :

Prévision de 400 inscriptions,

Recettes		
Provenance	**Montant**	**En %**
Inscriptions	85 000,00 €	**42,50%**
Subvention ministère	30 000,00 €	**15,00%**
Région Occitanie	30 000,00 €	**15,00%**
Conseil départemental	15 000,00 €	**7,50%**
Partenariat 10 entreprises	25 000,00 €	**12,50%**
Autofinancement	15 000,00 €	**7,50%**
TOTAL	**200 000,00 €**	

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 030-253003297-20230323-2023_03_23_06D-DE

Considérant, que pour permettre de valoriser au mieux cet événement à portée nationale et mettre en avant notre territoire, les financements extérieurs sont indispensables. Cet événement est l'occasion de valoriser les atouts de notre territoire. Il est nécessaire de solliciter à la fois les partenaires traditionnels du syndicat Mixte du SCOT Sud Gard (l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental). Mais également des partenariats avec des entreprises qui localement sont déjà partenaires des collectivités comme l'EPF d'Occitanie, la Banque des territoires, des acteurs de l'aménagement et de la production d'énergie etc…..

Considérant, que par délégation le syndicat mixte du SCOT Sud Gard sera accompagné dans cette organisation par la SPL Agate / Office du tourisme-bureau des congrès et par la fédération nationales des SCOT,

Le COMITÉ SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité
Exprimés : 32 (dont4 pouvoirs)

Pour : ……..32…….. Contre : ……0……. Abstention : ……0…….

ARTICLE 1er : d'approuver les modalités à mettre en place pour organiser cet évènement,

ARTICLE 2ème : d'approuver les modalités pour mobiliser des financements extérieurs, en particulier des acteurs privés

ARTICLE 3ème : d'autoriser le Président à rechercher des financements auprès des collectivités et les institutions partenaires et à signer des conventions de partenariat aussi bien avec les collectivités, les institutions ou les entreprises privées.

Le Président du Syndicat Mixte du S.C.O.T. du Sud Gard

Syndicat Mixte SCOT Sud Gard

Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac
Vice-Président de Nîmes métropole